

RAPPORT ANNUEL
31.12.24

AXA B FUND

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	5
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24	11
1.4 . BILAN GLOBALISE	15
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	16
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	17
1.6.1 . Résumé des règles	17
1.6.2 . Taux de change	18
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITY BELGIUM	19
2.1 . RAPPORT DE GESTION	19
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	19
2.1.2 . Cotation en bourse	19
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	19
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	19
2.1.5 . Distributeurs	19
2.1.6 . Indice et benchmark	19
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	19
2.1.8 . Politique future	20
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	20
2.2 . BILAN	21
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	22
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	23
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	23
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	24
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	25
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	25
2.4.5 . Performances	25
2.4.6 . Frais	26
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	27
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT FOF GROWTH SELECTION	28
3.1 . RAPPORT DE GESTION	28
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	28
3.1.2 . Cotation en bourse	28
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	28
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	29
3.1.5 . Distributeurs	29
3.1.6 . Indice et benchmark	29
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	29
3.1.8 . Politique future	29
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	29
3.2 . BILAN	30
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	31
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	32
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	32
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	34
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	34
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	35
3.4.6 . Frais	36
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	36
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT FOF PATRIMONIAL SELECTION	38

4.1 . RAPPORT DE GESTION	38
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	38
4.1.2 . Cotation en bourse	38
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	38
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	39
4.1.5 . Distributeurs	39
4.1.6 . Indice et benchmark	39
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	39
4.1.8 . Politique future	39
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	39
4.2 . BILAN	40
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	41
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	42
4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	42
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	44
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	44
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	45
4.4.6 . Frais	46
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	46

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social

Boulevard Sylvain Dupuis 251, B - 1070 Anderlecht

Date de constitution de la SICAV

25/10/1994

Durée d'existence de la SICAV

Durée illimitée

Conseil d'administration de la sicav

Président

- Monsieur Olivier DEWELL, Directeur, Head of Balance Sheet Management de CRELAN BANK SA

Administrateurs

- Monsieur Lieven GOOSENS, Senior Portfolio and Long Term Funding Manager CRELAN BANK SA,
- Monsieur Christian STEENO, Directeur Wealth & Asset Management CRELAN BANK SA,
- Monsieur Joris CNOCKAERT, Administrateur-Directeur CRELAN BANK SA,
- Monsieur Steven DE LANDTSHEER, Head of Parametrization, Reporting & Control CRELAN BANK SA,
- Monsieur Gustave MIROIR, administrateur indépendant.

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Monsieur Lieven GOOSENS, Senior Portfolio and Long Term Funding Manager de CRELAN BANK SA,
- Monsieur Steven DE LANDTSHEER, Head of Parametrization, Reporting & Control CRELAN BANK SA
- Monsieur Dirk Meyers a décidé de renoncer à son mandat d'administrateur et de dirigeant effectif de la société à effet du 30 septembre 2024. Il a été remplacé par Monsieur Steven De Landtsheer comme dirigeant effectif à partir du 30 septembre 2024.

Type de gestion

Sicav autogérée

Commissaire

EY réviseurs d'entreprises SRL, établis à Kouterveldstraat 7B 001, B-1831 Diegem, Belgique représentés par Monsieur Christophe Boschmans.

Groupe financier promouvant la sicav

CRELAN S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251, B-1070 Anderlecht

Dépositaire

THE BANK OF NEW YORK MELLON S.A., établissement de crédit relevant du droit belge, établie à 1000 Bruxelles, Boulevard Anspachlaan 1, B - 1000 Brussels .

Gestion financière du portefeuille

- Pour les non-Fonds de Fonds: AXA Investment Managers Paris S.A. - Coeur Défense 4, Esplanade du Général de Gaulle, 100 - 92932 Paris-La Défense Cédex (France) avec sous-traitance des fonctions de Middle-Office à State Street Bank France S.A. Coeur Défense 4, Esplanade du Général de Gaulle, 100 - 92932 Paris-La Défense Cédex (France)
- Pour les Fonds de Fonds: Architas Multi-Manager Europe Ltd, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Ireland.

Gestion administrative et comptable

CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH. - Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Service financier

CRELAN S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251, B-1070 Anderlecht

Distributeurs

CRELAN S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251, B-1070 Anderlecht

Liste des compartiments et des classes d'actions commercialisés par la SICAV au 31/12/2024

AXA B Fund

- EQUITY BELGIUM - Parts de Capitalisation
- FoF PATRIMONIAL SELECTION - Parts de Capitalisation
- FoF GROWTH SELECTION - Parts de Capitalisation

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

AXA Belgium Fund est une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit belge, constituée conformément à l'article 7, al. 1, 1° de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Son numéro d'entreprise est 0453689685.

AXA Belgium Fund (précédemment Anhyp Invest) a été créée le 25 octobre 1994 sous la forme d'une Sicav à compartiments multiples. Les compartiments suivants sont actuellement ouverts au public:

A. FONDS EN ACTIONS

- **AXA B FUND - Equity Belgium** investit principalement en actions belges.

B. FONDS DE FONDS

- **AXA B FUND - FoF Patrimonial Selection**, vise une croissance régulière du capital en investissant principalement dans des organismes de placement collectif d'obligations, tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

- **AXA B FUND - FoF Growth Selection**, vise une croissance régulière au moyen en long terme afin de maximiser la performance des marchés d'actions mondiaux en investissant principalement dans des organismes de placement collectif d'actions tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et décider valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Les décisions sont arrêtées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix, la voix de la personne présidant la réunion est prépondérante. Le Conseil d'Administration peut également prendre des résolutions par lettre. De telles décisions requièrent toutefois l'accord de tous les administrateurs.

Autogérance – Statuts

Afin de se conformer à la Directive européenne UCITS IV (2009/65/EC) et à la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement et à l'Arrêté Royal de 12 novembre 2012 relatif à Certains Organismes de Placement Collectif Publics, le conseil a utilisé les possibilités offertes par cette réglementation et a décidé d'aligner les statuts à cette réglementation en supprimant la mention des compartiments individuels et la politique d'investissement suivie par chacun de ceux-ci en ajoutant une phrase générique référant au prospectus. A partir du 18 juillet 2014, les actionnaires de AXA B FUND ont confirmé :

- Le passage de la Sicav AXA Belgium Fund sous la réglementation UCITS IV (Directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

- La mise en conformité des statuts de la Société avec les dispositions de la Loi du trois août deux mille douze relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement et avec les dispositions de l'Arrêté Royal du douze novembre deux mille douze relatif à certains organismes de placement collectif publics.

- La mise en conformité des statuts de société avec la nouvelle dénomination de l'Autorité des Services et Marchés Financiers, les dispositions du Code des Sociétés et des associations, l'Arrêté Royal du dix novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts et le Code des Impôts sur les revenus 1992.

Les modifications ont confirmé AXA B FUND comme organisme de placement collectif autogéré.

Evolution vers un modèle avec une société de gestion : évolution vers un modèle d'organisation basé sur la désignation d'une société de gestion. L'implémentation du nouveau modèle est prévue pour H1 2025.

Gestion quotidienne

AXA B Fund

Depuis 2003, la gestion intellectuelle des compartiments non-Fonds de Fonds est déléguée à AXA Investment Managers Paris. AXA Investment Managers Paris a délégué ses propres tâches back- et middle-office à State Street Bank France depuis le début de 2005.

A partir du 1 juillet 2015 la gestion des compartiments fonds de fonds est déléguée à Architas Multi-manager Ltd à Londres. Il n'existe pas de relation de sous-traitance entre AXA Investment Managers et Architas Multi-manager. Il s'agit de deux sociétés du groupe AXA qui fournissent leurs services à AXA B FUND directement et en toute indépendance. Considérant la nationalité britannique de Architas Multi-manager Ltd, situé à Londres, et la confirmation du BREXIT, le conseil a décidé afin d'assurer la continuité des services de gestions des deux fonds, de déplacer les activités du UK vers l'Irlande et de remplacer la relation avec Architas Multi-manager Ltd à Londres vers ARCHITAS MULTI-MANAGER EUROPE Ltd à Dublin, Irlande.

ARCHITAS MULTIMANAGER Europe Ltd nous informe qu'à partir de 2024, le groupe Architas est intégré dans le groupe AXA IM, mais que l'entité opérationnelle de Dublin continuera à prester les services comme avant et que cette opération actuellement n'a pas de conséquences pour le cadre opérationnel et de contrôle existant.

Depuis 2001 la gestion administrative d'AXA Belgium Fund a été confiée à CACEIS BELGIUM S.A.

Depuis novembre 2001 la tâche de banque dépositaire a été confiée à The Bank of New York Mellon (BNYM).

En combinaison avec l'agent financier et transfert agent CRELAN SA, ce cadre opérationnel a montré sa robustesse et son fonctionnement n'a pas occasionné d'incidents matériels.

La Sicav n'émet actuellement que des actions de capitalisation.
Depuis le 1er janvier 2008, les actions sont émises sous la forme dématérialisée.

La Sicav publie à la fin de chaque exercice, clôturé le 31 décembre, et à la fin de chaque premier semestre de l'exercice, un rapport financier comprenant notamment le bilan et le compte de résultats de chacun de ses compartiments, la composition des différents portefeuilles-titres ainsi que l'indication du nombre de titres en circulation.

Conflit Russie-Ukraine

Le Conseil d'administration a évalué les risques liés au conflit russo-ukrainien et a conclu que les actifs et obligations de la société ne sont pas directement exposés au conflit russo-ukrainien et l'exposition indirecte en minimale. Aucun risque spécifique dans ce contexte ne s'est matérialisé et, comme la Sicav n'a pas de comptes en espèces ou de comptes titres ouverts dans cette région, elle s'attend à ne pas être directement affectée par les risques opérationnels, tels que l'interruption de certains services, les difficultés de règlement et/ou le gel des actifs. Toutefois, le conseil d'administration continuera à surveiller l'évolution du conflit.

SFDR

Suite au Règlement Européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le prospectus a été adapté pour répondre aux nouvelles exigences dans ce contexte. Le Conseil d'administration continue à suivre l'impact de l'évolution de la réglementation ESG sur le fonctionnement de la sicav et ses prestataires de service. Le Règlement prévoit trois catégories en fonction de l'intégration des risques de durabilité : une catégorie qui offre un objectif durable explicite (art. 9), une catégorie qui favorise des caractéristiques environnementales ou sociales (art. 8) et une catégorie ne relevant pas des catégories ci-dessus (art. 6). Au 31 décembre 2024, les 2 compartiments Fund of Funds sont qualifiés « compartiment art. 6 », tandis que le compartiment Equity Belgium est qualifié comme « compartiment art. 8 », conforme avec la mise à jour du prospectus au 17 décembre 2024.

Les actionnaires sont donc avertis qu'au 31/12/2024, les investissements sous-jacents aux compartiments ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le conseil d'administration continuera à surveiller l'impact de la réglementation SFDR toujours en pleine évolution au niveau européen.

Restructurations de l'offre des compartiments

Nous rappelons la fusion par absorption des compartiments de fin 2018 :

- **'EQUITY WORLD TALENTS'** en **'EQUITY EUROZONE'** par le compartiment **'FoF GROWTH SELECTION'**
- **'BONDS EUROZONE'** par le compartiment **'FoF PATRIMONIAL SELECTION'**.

Les fusions sont approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2018, avec date effective de prise d'effet au 6 décembre 2018.

Suite à cette fusion, les compartiments absorbés **'EQUITY WORLD TALENTS'**, **'EQUITY EUROZONE'** et **'BONDS EUROZONE'** sont automatiquement dissous sans liquidation et l'intégralité de leur patrimoine sans exception ni réserve est transférée aux compartiments absorbants respectifs **'FoF GROWTH SELECTION'** et **'FoF PATRIMONIAL SELECTION'**. Les actionnaires des compartiments **'Equity World Talents'** et **'Equity Eurozone'** sont devenus alors automatiquement actionnaires du compartiment absorbant **'FoF Growth Selection'** et les actionnaires du compartiment

AXA B Fund

'Bonds Eurozone' sont devenus alors automatiquement actionnaires du compartiment absorbant 'FoF Patrimonial Selection'.

Depuis cette fusion, l'offre commerciale de AXA B FUND consiste au 31.12.2024 en trois compartiments :

- Equity Belgium
- FoF Patrimonial Selection
- FoF Growth Selection

Nouveaux compartiments

AXA B Fund n'a pas émis de nouveaux compartiments en 2024.

Gouvernance d'entreprise et vote par procuration

Les droits de vote liés aux titres présents dans le portefeuille ne sont exercés que lorsque le gestionnaire est confronté à des situations qui justifient l'exercice des droits de vote.

En 2024, les gestionnaires n'ont pas été confrontés à de telles situations.

Equity Belgium – split actions

Le Conseil d'administration rappelle la décision de procéder à une division d'actions du compartiment Equity Belgium à compter du 24 août 2021. Cette division était une division de 1 action en 100 nouvelles actions.

FoF Patrimonial Selection

Le Conseil signale la détection pendant Q2 2024 d'une erreur dans le compartiment FoF Patrimonial Selection à la suite d'une surestimation des rétrocessions à recevoir dépassant le seuil de matérialité prévu dans la réglementation. Cette erreur est corrigée comptablement et la réparation des préjudices subis par l'organisme de placement collectif ou par les investisseurs a été effectué en H2 2024.

Informations requises en vertu de l'article 96 du Code des Sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Risques généraux liés à tout investissement

Un investissement dans la Sicav implique des risques financiers liés à l'investissement. Les investisseurs sont informés que la valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant d'origine investi dans la Sicav. Les risques pertinents sont détaillés pour chacun des Compartiments de la SICAV dans les informations concernant les Compartiments. L'investissement dans la Sicav ne convient qu'aux investisseurs qui sont en mesure de comprendre et supporter ces risques.

Risques spécifiques

Un investissement dans la Sicav est soumis aux fluctuations inhérentes aux marchés. En outre, la Sicav est sujette à certains risques particuliers. Une description générale des risques jugés significatifs et pertinents pour les Compartiments est présentée ci-dessous.

Risque de marché

Il s'agit du risque lié aux investissements effectués par le Compartiment conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de dévaluation. Ces pertes ou dévaluations sont la conséquence des variations de prix (cours, taux) de ces investissements.

Risque de change

La Sicav investit dans des marchés étrangers et pourrait être impactée par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.

Risque de performance

Il s'agit du risque lié à la volatilité de la performance du Compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements effectués par ce Compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché visé par cette politique.

Risque de crédit

AXA B Fund

Le Compartiment investissant dans des obligations, des instruments du marché monétaire ou autres titres de créances, court le risque que l'émetteur soit en défaut. La possibilité d'une telle situation dépend de la qualité de l'émetteur. Le risque de crédit est souvent plus grand pour les titres spéculatifs.

Risque d'Inflation

Au fil du temps, l'inflation érode le pouvoir d'achat lié à la détention des investissements.

Risque de contrepartie

Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque opérationnel

Le risque d'erreur dans le processus opérationnel, y compris ceux relatifs à la conservation des actifs, duquel des pertes peuvent résulter.

Risque géopolitique

Les investissements dans des titres émis ou cotés dans différents pays peuvent impliquer l'application de normes et de réglementations différentes. Ces investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou restrictions applicables à ces investissements, de la réglementation sur le contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

Risque de liquidité

Risque que le compartiment rencontre des difficultés à acheter ou à vendre les actifs.

Risque de concentration

Dans la mesure où le Compartiment concentre ses investissements dans un pays, un marché, un secteur ou une classe d'actions, il pourrait subir une perte en capital suite à des événements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, ce secteur ou cette classe d'actions. Les risques pertinents et significatifs propres à chaque Compartiment sont décrits dans la fiche signalétique correspondante.

Risque de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important ou potentiel sur la valeur d'un investissement.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

A notre connaissance, il n'y a pas eu de changements matériels des positions financières des Compartiments de la SICAV depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Depuis l'opération de fusion par absorption fin 2018 le conseil d'administration ne prévoit pas de mesures matérielles qui peuvent influencer le développement et continuité de la sicav. Nous référons vers la section « **Evolution vers un modèle avec une société de gestion** » ci-dessus et l'intégration de la sicav dans la politique commerciale de Crelan SA et suivrons de près l'impact du conflit Russie-Ukraine sur le bon fonctionnement de la SICAV.

Mécanismes de liquidités spécifiques

Afin de gérer les risques de liquidités, la SICAV a actualisé les procédures prévues dans le prospectus afin de clarifier l'utilisation efficace d'outils de gestion de liquidité.

Le prospectus prévoit que le conseil d'administration peut recourir à la technique suivante : 'anti-dilution Levy'.

La performance de la sicav peut être influencée par des transactions fréquentes en raison de sorties nettes importantes assorties d'éventuels frais de transaction (in)directs et cette technique sert à réduire la dilution des performances induite par les sorties nettes importantes.

En 2024, le conseil n'a pas fait usage de cet instrument.

Politique de rémunération

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 5 février 2025 a validé les statuts modifiés, avec quelques changements par rapport à la politique de rémunération. Les statuts ont été publiés dans le moniteur Belge le 6 février 2025.

AXA B Fund

La SICAV n'emploie pas de personnel. Le Conseil d'administration peut accorder des jetons de présence allant jusqu'à 10.000 euros par an par administrateur indépendant, indexés, à un ou plusieurs administrateurs indépendants. Les mandats des administrateurs de la SICAV et les fonctions de direction effective sont, à l'exception du mandat d'administrateur indépendant non rémunérés.

Les prestations et les services fournis à la SICAV par des entités tierces sont mentionnés dans le cadre de la délégation au chapitre Gestion quotidienne ci-avant.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 21 des statuts.

Steven De Landtsheer
Dirigeant Effectif

Lieven Goosens
Dirigeant Effectif

Rédigé le 21 mars 2025

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Les taux d'inflation ont reculé et les banques centrales des marchés développés ont commencé à assouplir leur politique monétaire. Les taux américains et de la zone euro ont été réduits au total de 100 points de base en 2024. Le Japon est resté un cas à part, la Banque du Japon ayant finalement mis fin à sa politique de taux d'intérêt inférieurs à zéro. Les craintes d'une récession de l'économie américaine ne se sont pas matérialisées. La perspective de croissance américaine a été encore renforcée par la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine. Ailleurs, la croissance économique est restée au mieux anémique. La Chine a eu du mal à stimuler la demande intérieure et à relancer son marché immobilier. La Banque populaire de Chine a réduit les taux alors que le pays flirtait avec la déflation.

Les actions mondiales ont bondi au cours de l'année. Les actions américaines ont été parmi les plus fortes performances, avec l'indice S&P 500 en hausse de 25,0 %. Les actions de méga-capitalisation et les actions de croissance ont été parmi celles qui ont obtenu les meilleurs rendements, en particulier les sociétés perçues comme bénéficiant de l'IA. Les actions japonaises ont également été fortes (TOPIX +17,7 % en JPY) car les exportations ont été aidées par un yen faible. Les actions européennes ont également connu un rallye (MSCI Europe +9,3 % en EUR), malgré une hausse du risque politique et une croissance faible. Les actions chinoises ont bondi après l'annonce d'un énorme programme de relance en septembre (MSCI Chine +15,7 % en CNY).

Les marchés obligataires ont initialement chuté lorsque les espoirs de baisse multiple des taux en 2024 se sont évanouis, mais ont ensuite rebondi lorsque les craintes de récession aux États-Unis ont gagné en ampleur. Cependant, les marchés obligataires ont clôturé l'année sur une note faible après que la Fed a émis une perspective plus agressive pour les taux en 2025, indiquant qu'elle s'attendait désormais à ce que les taux ne soient réduits que deux fois. Le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans a clôturé l'année à 4,57 %, son plus haut niveau en sept mois, tandis que le rendement de l'obligation allemande à 10 ans a clôturé à 2,37 %. Les obligations à haut rendement ont délivré les rendements les plus élevés.

Les marchés des matières premières ont été mitigés. Les prix du pétrole ont légèrement baissé car les réductions de production de l'OPEP ont été compensées par les craintes d'une demande en baisse. L'or a atteint un nouveau record historique en octobre, la demande ayant augmenté en raison de l'incertitude croissante.

Le dollar américain a bondi au cours de l'année, soutenu par la croissance économique résiliente des États-Unis. Dans l'ensemble, l'indice du dollar a augmenté de 7,0 %.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de AXA Belgium Fund sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société AXA Belgium Fund sa (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 avril 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de AXA Belgium Fund sa, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total des capitaux propres et le résultat de l'exercice des compartiments ouverts se présentent comme suit:

Compartiment	Devise	Total des capitaux propres	Résultat de l'exercice
Equity Belgium	EUR	112.682.129,13	3.409.959,63
FoF Growth Selection	EUR	297.284.048,62	30.730.465,21
FoF Patrimonial Selection	EUR	204.882.238,97	12.918.995,66
GLOBALISÉ	EUR	614.848.416,72	47.059.420,50

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Shape the future
with confidence

Rapport du commissaire du 31 mars 2025 sur les Comptes Annuels de AXA Belgium Fund sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle l'organe d'administration a men  ou m nera les affaires de la Soci t . Nos responsabilit s relatives   l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuit  d'exploitation sont d crites ci-apr s.

Dans le cadre d'un audit r alis  selon les normes ISA's, nous exer ons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons  galement les proc dures suivantes:

- ▶ l'identification et l' valuation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r sultent d'erreurs, la d finition et la mise en  uvre de proc dures d'audit en r ponse   ces risques et le recueil d' l ments probants suffisants et appropri s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus  lev  que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d clarations ou le contournement du contr le interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contr le interne pertinent pour l'audit afin de d finir des proc dures d'audit appropri es en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit  du contr le interne de la Soci t ;
- ▶ l'appr ciation du caract re appropri  des r gles d' valuation retenues et du caract re raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de m me que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;



Shape the future
with confidence

Rapport du commissaire du 31 mars 2025 sur les Comptes Annuels de AXA Belgium Fund sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
 - évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Shape the future
with confidence

**Rapport du commissaire du 31 mars 2025 sur les Comptes Annuels
de AXA Belgium Fund sa pour l'exercice clos
le 31 décembre 2024 (suite)**

- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 31 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises srl
Commissaire
Représentée par

Christophe Boschmans*
Partner
* Agissant au nom d'une srl

25CB00138

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	614.848.416,72	624.887.637,64
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	609.874.252,72	624.858.814,51
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	112.116.505,08	125.142.005,00
E. OPC à nombre variable de parts	497.757.747,64	499.716.809,51
IV. Créances et dettes à un an au plus	4.048.912,97	-532.443,45
A. Créances		
a. Montants à recevoir	5.664.505,69	139.940,90
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-1.144.624,92	-672.384,35
c. Emprunts (-)	-470.967,80	
V. Dépôts et liquidités	3.545.032,74	2.927.704,99
A. Avoirs bancaires à vue	3.545.032,74	2.927.704,99
VI. Comptes de régularisation	-2.619.781,71	-2.366.438,41
C. Charges à imputer (-)	-2.619.781,71	-2.366.438,41
TOTAL CAPITAUX PROPRES	614.848.416,72	624.887.637,64
A. Capital	570.276.078,95	584.969.805,36
B. Participations au résultat	-2.487.082,73	-53.436,44
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	47.059.420,50	39.971.268,72

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	54.953.503,79	46.071.507,62
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.618.575,10	3.058.255,23
E. OPC à nombre variable de parts	53.306.614,92	43.024.335,75
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	28.313,77	-11.083,36
II. Produits et charges des placements	1.611.849,72	2.967.441,89
A. Dividendes	5.064.782,37	2.411.231,95
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	5.673,56	7.586,74
C. Intérêts d'emprunts (-)	-11.931,05	-19.456,87
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-1.461.667,67	-499.195,08
F. Autres produits provenant des placements	-1.985.007,49	1.067.275,15
III. Autres produits	33.507,47	38.619,26
B. Autres	33.507,47	38.619,26
IV. Coûts d'exploitation	-9.419.147,90	-9.106.300,05
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-39.984,83	-21.831,85
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-388.493,77	-458.057,35
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-504.954,61	-486.752,18
b. Gestion administrative et comptable	-130.118,71	-128.953,63
c. Rémunération commerciale	-787.169,95	-750.476,39
E. Frais administratifs (-)	-5.312.360,03	-5.105.590,71
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-10.274,34	-3.087,02
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-22.945,00	-22.945,00
H. Services et biens divers (-)	-1.936.150,85	-1.859.227,00
J. Taxes	-264.597,86	-267.859,48
K. Autres charges (-)	-22.097,95	-1.519,44
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-7.773.790,71	-6.100.238,90
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	47.179.713,08	39.971.268,72
VI. Impôts sur le résultat	-120.292,58	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	47.059.420,50	39.971.268,72
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	44.572.337,77	39.917.832,28
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	47.059.420,50	39.971.268,72
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-2.487.082,73	-53.436,44
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-44.572.337,77	-39.917.832,28

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2 . Taux de change

	31.12.24		31.12.23	
1 EUR	1,0355	USD	1,1047	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITY BELGIUM

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le 16 février 1995.

Prix de souscription initial : EUR 123,95

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de ce compartiment est d'investir dans un portefeuille diversifié en actions belges de tous les secteurs économiques et de sociétés étrangères cotées en Belgique. Aucune protection ou garantie du capital n'est prévue.

Le Compartiment satisfait aux obligations de transparence de l'Art. 8. ,alinéa 1 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à la fourniture d'informations sur la durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Cela signifie qu'il promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le Compartiment n'a dès lors pas encore d'objectif d'investissement durable.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

AXA Investment Managers Paris SA

2.1.5 . Distributeurs

Crelan S.A.

2.1.6 . Indice et benchmark

A partir du 1/1/2009 AXA Investment Managers est en droit de recevoir une commission de surperformance équivalente à 20% de la différence positive entre le rendement du compartiment et le rendement des indices boursiers Bel 20 return index (40%) et Bel Mid return index (60%). A partir du 1/1/2009 AXA Investment Managers est en droit de recevoir une commission de surperformance équivalente à 20% de la différence positive entre le rendement du compartiment et le rendement des indices boursiers Bel 20 return index (40%) et Bel Mid return index (60%).

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

La désynchronisation des cycles économiques dans le monde s'est confirmée en 2024. Les Etats Unis sont restés le fer de lance de l'économie mondiale avec pour contrepartie une inflation qui demeure à des niveaux élevés. En Europe le manque d'intégration se fait à nouveau sentir dans un contexte de croissance anémique. La France, acculée à résoudre ses problèmes de déficit excessif, n'a pu dégager de marges de manœuvre pour relancer l'investissement. L'Allemagne, contrainte constitutionnellement, s'est refusé à ouvrir les vannes malgré un modèle de développement devenu moribond. Dans ce contexte, la BCE a baissé de 100 points de base ses taux directeurs, mais le 10 ans allemand a repris plus de 30 points de base sur l'année.

Les différentes places boursières ont donc évolué en 2024, en ordre dispersé, au rythme des changements de perspectives. Les indices américains ont enregistré de nouveaux records historiques et le Japon n'a pas été en reste. Les indices de l'Europe et du UK ont progressé modérément. Le marché belge s'est inscrit dans cette même tendance avec une progression de -1.9% pour l'indice de référence du compartiment, la solide performance du Bel20 ayant été compensée par la sous-performance des petites et moyennes capitalisations. Le compartiment affiche une hausse de +2.6%, surperformant son indice.

Du côté des contributeurs positifs, citons UCB, Argenx, D'leteren, Lotus Bakeries, et Ackermans van Haaren.

- Dans la santé, UCB (+146%) a été porté par les données de prescriptions de Bimzelx, son médicament phare pour le traitement du psoriasis, ainsi que par les perspectives d'élargissement des indications pour ce même médicament. D'une façon similaire, la biotech Argenx (+75%) a bénéficié de plusieurs publications de résultats d'excellente facture, notamment la forte croissance des ventes de son traitement Vyvgart pour la maladie musculaire myasthénie.
- D'leteren (+35%), qui détient notamment une participation dans Belron (Carglass) a été porté par une solide performance opérationnelle en 2024 tandis que la réorganisation de son capital et le ré-endettement de Belron ont finalement été bien accueillis par le marché.
- Lotus Bakeries (+31%) a de nouveau délivré une performance opérationnelle exceptionnelle, et annoncé de nouveaux investissements dans ses capacités de production, offrant une certaine visibilité sur sa croissance.
- Enfin, la holding Ackermans & van Haaren (+22%), notamment actionnaire du groupe de dragage Deme et de la banque privée Delen, a bénéficié d'un relèvement de l'objectif de croissance du chiffre d'affaires de la première, et des belles performances d'investissement et de collecte de la seconde.

En revanche, du côté des contributeurs négatifs, citons Elia, Warehouses de Pauw, Montea, VGP, Barco et Melexis.

- Elia (-33%), société de transport d'électricité, a souffert de la hausse des taux d'intérêts en fin d'année, qui risque d'augmenter le coût de son important plan d'expansion de capacité. Une partie de ce plan devrait également être financée par des augmentations de capital à venir, pesant également sur le sentiment.

- Les immobilières cotées et notamment le segment de la logistique (Warehouses de Pauw, Montea et VGP, affichant des performances respectives de -30%, -22%, et -30%), a souffert de la progression des taux d'intérêts ainsi que des craintes de voir la dégradation de l'environnement économique impacter la demande pour les nouveaux entrepôts.
- Au sein des valeurs technologiques, le spécialiste des technologies de l'image Barco (-34%) a continué à faire face à une faible demande pour ses solutions, et Melexis (-35%), producteur de semiconducteurs pour l'automobile, a lancé un avertissement sur ses résultats en fin d'année, plombés par la faiblesse de la demande finale.

En termes d'activité, nous avons régulièrement pris des profits sur UCB, Lotus, D'leteren, Ackermans & van Haaren, et Nyxoah à la suite de leurs bonnes performances. Par ailleurs, nous avons réduit nos expositions à Azelis, Recticel, et Kinopolis. A l'inverse, nous nous sommes renforcés sur l'immobilier coté par le biais de Shurgard Self Storage et de Montea, ainsi que sur certains titres comme Barco, Melexis, Colruyt et Deme.

2.1.8 . Politique future

Nous maintenons une structure de portefeuille présentant un fort biais qualité et croissance avec une pondération significative sur l'immobilier, la santé et les sociétés holdings. Nous restons attentifs à la qualité et la robustesse des 'business models' dans un environnement incertain, tant sur le plan macroéconomique que géopolitique.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux performances futures sont moyennes, et que de mauvaises conditions de marché pourraient affecter le rendement du produit.

2.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	112.682.129,13	124.326.847,37
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	112.116.505,08	125.142.005,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	112.116.505,08	125.142.005,00
IV. Créances et dettes à un an au plus	-234.544,91	-83.078,12
A. Créances		
a. Montants à recevoir	78.825,88	62.738,54
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-313.370,79	-145.816,66
V. Dépôts et liquidités	1.320.630,33	123.802,74
A. Avoirs bancaires à vue	1.320.630,33	123.802,74
VI. Comptes de régularisation	-520.461,37	-855.882,25
C. Charges à imputer (-)	-520.461,37	-855.882,25
TOTAL CAPITAUX PROPRES	112.682.129,13	124.326.847,37
A. Capital	109.817.916,14	120.982.316,44
B. Participations au résultat	-545.746,64	200.738,19
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.409.959,63	3.143.792,74

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.618.575,10	3.058.255,23
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.618.575,10	3.058.255,23
II. Produits et charges des placements	3.603.555,99	1.841.325,47
A. Dividendes	5.064.782,36	2.330.478,91
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	1.010,20	1.095,38
C. Intérêts d'emprunts (-)	-568,90	-1.955,98
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-1.461.667,67	-488.292,84
III. Autres produits		100,21
B. Autres		100,21
IV. Coûts d'exploitation	-1.767.595,31	-1.755.888,17
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-24.726,82	-20.482,49
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-90.588,62	-113.953,61
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-246.619,01	-244.257,79
b. Gestion administrative et comptable	-34.666,55	-34.448,79
E. Frais administratifs (-)	-871.427,24	-858.711,20
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.424,78	-1.029,00
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.648,33	-7.648,34
H. Services et biens divers (-)	-380.642,65	-374.809,52
J. Taxes	-104.227,21	-115.006,76
K. Autres charges (-)	-3.624,10	14.459,33
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.835.960,68	85.537,51
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	3.454.535,78	3.143.792,74
VI. Impôts sur le résultat	-44.576,15	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.409.959,63	3.143.792,74
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	2.864.212,99	3.344.530,93
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	3.409.959,63	3.143.792,74
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-545.746,64	200.738,19
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-2.864.212,99	-3.344.530,93

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>				112.116.505,08	100,00%	99,50%
<u>Banques et institutions financières</u>				14.547.671,40	12,98%	12,91%
ACKERMANS & VAN HAAREN	30.577	EUR	190,50	5.824.918,50	5,20%	5,17%
D'IETEREN GROUP	29.499	EUR	160,70	4.740.489,30	4,23%	4,21%
VGP	55.774	EUR	71,40	3.982.263,60	3,55%	3,53%
<u>Holding et sociétés financières</u>				12.368.915,66	11,03%	10,98%
GIMV NV	80.947	EUR	40,10	3.245.974,70	2,89%	2,88%
SOFINA	25.666	EUR	218,40	5.605.454,40	5,00%	4,98%
SYENSQO SA	49.851	EUR	70,56	3.517.486,56	3,14%	3,12%
<u>Services divers</u>				10.985.191,00	9,80%	9,75%
UCB SA	57.155	EUR	192,20	10.985.191,00	9,80%	9,75%
<u>Fonds d'investissement</u>				10.032.023,80	8,95%	8,90%
MONTEA NV	91.816	EUR	63,30	5.811.952,80	5,18%	5,16%
WAREHOUSES DE PAUW SCA	222.109	EUR	19,00	4.220.071,00	3,77%	3,74%
<u>Biotechnologie</u>				9.476.400,00	8,45%	8,41%
ARGENX SE	15.794	EUR	600,00	9.476.400,00	8,45%	8,41%
<u>Sociétés immobilières</u>				9.279.885,20	8,28%	8,24%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	135.572	EUR	35,85	4.860.256,20	4,34%	4,32%
XIOR STUDENT HOUSING NV	149.060	EUR	29,65	4.419.629,00	3,94%	3,92%
<u>Chimie</u>				7.134.941,80	6,37%	6,33%
AZELIS GROUP NV	233.955	EUR	19,00	4.445.145,00	3,97%	3,94%
RECTICEL	256.660	EUR	10,48	2.689.796,80	2,40%	2,39%
<u>Industrie agro-alimentaire</u>				6.349.420,00	5,66%	5,63%
LOTUS BAKERIES	589	EUR	10.780,00	6.349.420,00	5,66%	5,63%
<u>Service de santé publique et service social</u>				5.497.372,62	4,90%	4,88%
FAGRON	285.193	EUR	16,76	4.779.834,68	4,26%	4,24%
NYXOAH SA	86.869	EUR	8,26	717.537,94	0,64%	0,64%
<u>Construction de machines et appareils</u>				5.183.584,30	4,62%	4,60%
DEME GROUP	28.627	EUR	137,80	3.944.800,60	3,52%	3,50%
EKOPAK NV	87.857	EUR	14,10	1.238.783,70	1,10%	1,10%
<u>Electronique et semi-conducteurs</u>				4.948.666,80	4,41%	4,39%
BARCO N.V.	256.660	EUR	10,48	2.689.796,80	2,40%	2,39%
MELEXIS NV	39.980	EUR	56,50	2.258.870,00	2,01%	2,00%
<u>Restauration, industrie hôtelière</u>				4.864.087,60	4,34%	4,32%
KINEPOLIS	123.454	EUR	39,40	4.864.087,60	4,34%	4,32%
<u>Distribution, commerce de détail</u>				4.757.985,84	4,24%	4,22%
COLRUYT GROUP N.V	131.291	EUR	36,24	4.757.985,84	4,24%	4,22%
<u>Energie et eau</u>				4.246.082,40	3,79%	3,77%
ELIA GROUP SA/NV	57.071	EUR	74,40	4.246.082,40	3,79%	3,77%
<u>Constructions, matériaux de construction</u>				1.427.275,08	1,27%	1,27%
DECEUNINCK NV	587.356	EUR	2,43	1.427.275,08	1,27%	1,27%
<u>Industrie pharmaceutique et cosmétique</u>				715.881,18	0,64%	0,63%
ONWARD MEDICAL	138.201	EUR	5,18	715.881,18	0,64%	0,63%
<u>Agriculture et pêche</u>				301.120,40	0,27%	0,27%
BIOTALYS NV	91.805	EUR	3,28	301.120,40	0,27%	0,27%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
Total ACTIONS				112.116.505,08	100,00%	99,50%
TOTAL PORTEFEUILLE				112.116.505,08	100,00%	99,50%
Avoirs bancaires à vue				1.320.630,33		1,17%
BANK OF NEW YORK BRUXELLES		EUR		1.320.630,33		1,17%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.320.630,33		1,17%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-234.544,91		-0,21%
AUTRES				-520.461,37		-0,46%
TOTAL DE L'ACTIF NET				112.682.129,13		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	86,57%
Pays-Bas	9,09%
Luxembourg	4,34%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Banques et institutions financières	12,98%
Holding et sociétés financières	11,03%
Services divers	9,80%
Fonds d'investissement	8,95%
Biotechnologie	8,45%
Sociétés immobilières	8,28%
Chimie	6,37%
Industrie agro-alimentaire	5,66%
Service de santé publique et service social	4,90%
Construction de machines et appareils	4,62%
Electronique et semi-conducteurs	4,41%
Restauration, industrie hôtelière	4,34%
Distribution, commerce de détail	4,24%
Energie et eau	3,79%
Constructions, matériaux de construction	1,27%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,64%
Agriculture et pêche	0,27%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	13.693.446,33	6.966.920,62	20.660.366,95
Ventes	18.540.632,41	17.296.053,32	35.836.685,73
Total 1	32.234.078,74	24.262.973,94	56.497.052,68
Souscriptions	2.527.661,25	1.186.746,21	3.714.407,46
Remboursements	7.846.087,43	10.922.997,90	18.769.085,33
Total 2	10.373.748,68	12.109.744,11	22.483.492,79
Moyenne de référence de l'actif net total	123.312.534,88	123.290.147,10	123.301.207,20
Taux de rotation	17,73%	9,86%	27,59%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap	2.243.141,92	603.749,14	11.930.821,74	850.920,78	720.821,51	12.060.921,01	350.673,736	1.758.182,03	10.653.412,719
TOTAL			11.930.821,74			12.060.921,01			10.653.412,719

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Part Cap	25.851.269,32	6.840.359,08	8.636.268,71	7.130.513,15	3.714.407,46	18.769.085,33
TOTAL	25.851.269,32	6.840.359,08	8.636.268,71	7.130.513,15	3.714.407,46	18.769.085,33

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap	119.677.299,07	10,03	124.326.847,37	10,31	112.682.129,13	10,58
TOTAL	119.677.299,07		124.326.847,37		112.682.129,13	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

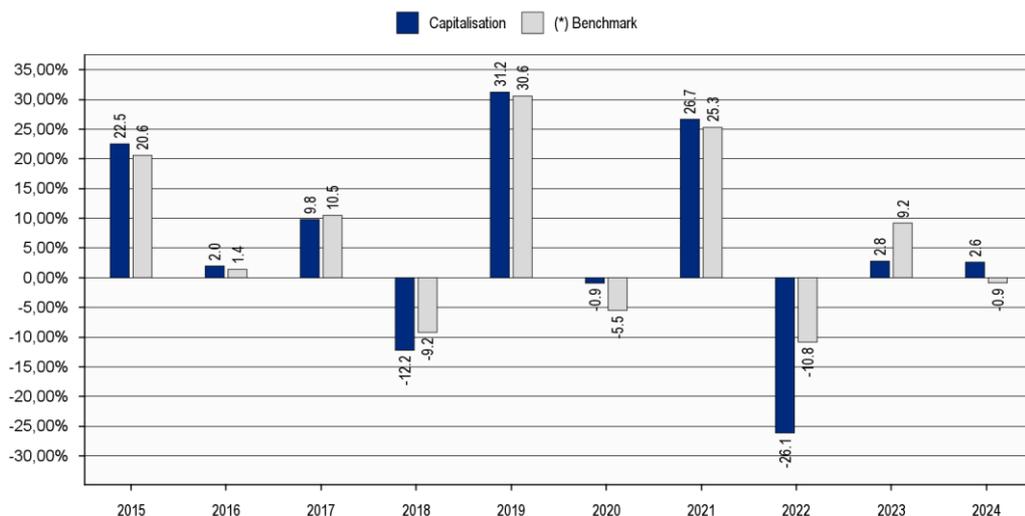
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Part Cap

Rendement annuel



(*) Benchmark : Benchmark composite : Bel Mid return index (60%) et Bel 20 return index (40%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark
2,62% (en EUR)	-0,88% (en EUR)	-7,98% (en EUR)	-1,55% (en EUR)	-0,45% (en EUR)	2,45% (en EUR)	4,45% (en EUR)	6,06% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE0152676954) : 1,46%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,45 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels de l'année dernière.	1,45%
Coûts de transaction	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

La Sicav n'est pas bénéficiaire de soft commissions.

Existence de fee sharing agreements

Si le gestionnaire des actifs de la Sicav investit dans des parts d'organismes de placement collectif qui ne sont pas gérés par une entité du gestionnaire, et que le gestionnaire reçoit une rémunération pour ces investissements, le gestionnaire versera cette rémunération à la Sicav.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 7.549,50 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 3 – Autres informations

- AR du 12/11/2012 – Art. 62§1:

Un organisme de placement collectif ne peut placer plus de 10% de ses actifs dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par le même émetteur.

- Dépassement passif de cette limite le 28 février 2024 : 10,26%. Remédiation le 1 mars 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 22 mars 2024 : 10.01%. Remédiation le 26 mars 2024
- Dépassement passif de cette limite le 2 avril 2024 : 10.07%. Remédiation le 3 avril 2024
- Dépassement passif de cette limite le 4 avril 2024 : 10.01%. Remédiation le 5 avril 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 25 avril 2024 : 10.16%. Remédiation le 26 avril 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 5 juin 2024 : 10.01%. Remédiation le 10 juin 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 11 juin 2024 : 10.19%. Remédiation le 12 juin 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 13 juin 2024 : 10.06%. Remédiation le 14 juin 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 19 juin 2024 : 10.07%. Remédiation le 20 juin 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 28 juin 2024 : 10.10%. Remédiation le 2 juillet 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 9 juillet 2024 : 10.09%. Remédiation le 10 juillet 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 24 juillet 2024 : 10.002%. Remédiation le 25 juillet 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 29 juillet 2024 : 10.09%. Remédiation le 29 juillet 2024.
- Dépassement passif de cette limite le 24 septembre 2024 : 10.01%. Remédiation le 26 septembre 2024.

- AR du 12/11/2012 - Art. 62§2:

La valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par l'organisme de placement collectif auprès des émetteurs dans chacun desquels il place plus de 5% de ses actifs, ne peut dépasser 40% de ses actifs. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements.

Dépassement passif de cette limite le 12 janvier 2024 : 43.26%. Remédiation le 16 janvier 2024

NOTE 4 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT FOF GROWTH SELECTION

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le 17 décembre 2008.

Prix de souscription initial: EUR 50,00

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectifs du Compartiment

L'objectif du Compartiment est d'assurer une croissance régulière de la valeur du fonds en investissant principalement dans des organismes de placement collectifs tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

Aucune protection ou garantie de capital n'a été prévue.

Politique de placement du Compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le Compartiment investira donc ses avoirs principalement dans des fonds mixtes de répartition internationale et à titre de diversification dans d'autres types de fonds et dans des actifs financiers alternatifs. D'une manière générale, les investissements du compartiment se réalisent conformément aux règles stipulées par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif.

Le Compartiment investira principalement en parts d'autres organismes de placement collectif et dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Le gestionnaire sélectionne des fonds sous-jacents à travers un processus à la fois quantitatif et qualitatif déterminant leur régularité du rendement, les risques associés à leur stratégie, la fiabilité de leur processus d'investissement et la façon dont ils complètent le portefeuille de placements. Les fonds sous-jacents peuvent investir dans une gamme équilibrée de placements qui sont généralement liés à la dette négociables (titres à taux fixe émis par des gouvernements, des institutions supranationales ou des entreprises), les actions (cotées ou négociées sur les marchés boursiers dans toutes les zones géographiques, les marchés émergents compris), instruments liés à des actions, des titres de créance convertibles, instruments du marché monétaire et d'autres classes d'actifs, y compris les produits de base et dérivés. Le fonds n'a pas de limites spécifiques sur la partie des actifs nets investis dans un pays, une région, un secteur, une classe d'actifs ou une monnaie. Le fonds investira principalement dans des fonds d'obligations.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le Compartiment pourra également faire usage de produits dérivés dans les limites fixées par le Conseil d'Administration et dans le respect des conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sont effectuées tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, ce qui peut avoir un effet tant positif que négatif sur le profil de risque du Compartiment.

Actifs diversifiant

A titre de diversification, le Compartiment pourra investir dans d'autres instruments financiers dans la mesure où ces instruments sont autorisés au regard de la réglementation Belge.

Limites de la politique de placement

Outre les règles susmentionnées, la politique de placement du Compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics pour les OPC ayant opté pour la catégorie de placement telle que prévu par l'article 7, alinéa 1, 1° de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Description de la stratégie visant à couvrir le risque de change

Il n'y a pas de gestion active du risque de change.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La loi interdit à un organisme de placement collectif d'investir dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou

de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi en vue de leur propagation.

Les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Architas Multi-Manager Europe Ltd, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Ireland

3.1.5 . Distributeurs

Crelan S.A

3.1.6 . Indice et benchmark

Néant.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

La politique d'investissement des fonds AXA B FoF n'a pas changé depuis qu'AXA IM Select en a repris la gestion. Nous suivons les objectifs du compartiment qui sont d'assurer une croissance régulière de la valeur du fonds en investissant principalement dans des organismes de placement collectif tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus. Nous rappelons que le Compartiment investit principalement en parts d'organismes de placement collectif dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Au cours de l'année 2024, le fonds a enregistré une performance de 6,1% (contre 5,45% pour sa catégorie Morningstar, EEA OE EUR Cautious Allocation – Global). Nous avons maintenu une exposition moyenne aux actions d'environ 23%, aux obligations de 67%, aux stratégies alternatives de 7% et d'environ 3% aux liquidités. La sélection de gestionnaires et l'allocation d'actifs ont toutes deux été des contributeurs positifs à la performance au cours de l'année. Les obligations des marchés émergents, les stratégies alternatives et les obligations européennes ont été les principaux contributeurs à la sélection de gestionnaires. Pour la plupart de l'année, nous étions modérément surpondérés en actions, en fermant cette surpondération en octobre. Nous avons eu une préférence pour les actions américaines par rapport aux autres régions et étions sous-pondérés en actions des marchés émergents et européens. En général, la plupart des fonds d'actions mondiales et américaines ont sous-performé en raison de la forte concentration du rendement de l'indice sur 7 actions au cours de l'année.

NeubergerBerman Hard Currency EMD et FlexShares Listed Private Equity ont été des contributeurs notables à la performance en 2024. Il n'y a eu aucune nouvelle addition au portefeuille en 2024. Nous avons réduit la participation dans le BGF Emerging Market Equity et avons depuis retiré ce fonds du portefeuille. Le fonds a été retiré en raison de performances médiocres.

3.1.8 . Politique future

Sur l'année à venir nous n'avons pas prévu de changements à l'approche décrite dans la 'Politique suivie pendant l'exercice'.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque une classe de risque basse à moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux performances futures sont moyennes et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, l'investisseur doit être capable d'absorber les fluctuations de valeur potentielles et doit accepter la possibilité de perte en capital.

3.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	297.284.048,62	277.919.047,38
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	296.480.833,90	277.939.841,80
E. OPC à nombre variable de parts	296.480.833,90	277.939.841,80
IV. Créances et dettes à un an au plus	-122.241,16	-138.898,02
A. Créances		
a. Montants à recevoir	319.057,75	76.561,78
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-441.298,91	-215.459,80
V. Dépôts et liquidités	2.224.402,41	1.370.128,57
A. Avoirs bancaires à vue	2.224.402,41	1.370.128,57
VI. Comptes de régularisation	-1.298.946,53	-1.252.024,97
C. Charges à imputer (-)	-1.298.946,53	-1.252.024,97
TOTAL CAPITAUX PROPRES	297.284.048,62	277.919.047,38
A. Capital	267.425.758,78	255.008.515,11
B. Participations au résultat	-872.175,37	27.882,33
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	30.730.465,21	22.882.649,94

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	36.218.948,29	26.532.241,50
E. OPC à nombre variable de parts	36.205.300,43	26.536.435,50
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	13.647,86	-4.194,00
II. Produits et charges des placements	-765.601,56	637.252,53
A. Dividendes		53.072,32
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	3.454,39	4.200,34
C. Intérêts d'emprunts (-)	-6.451,38	-9.252,16
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		-10.902,24
F. Autres produits provenant des placements	-762.604,57	600.134,27
III. Autres produits	20.560,89	19.052,90
B. Autres	20.560,89	19.052,90
IV. Coûts d'exploitation	-4.696.496,06	-4.305.896,99
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-9.363,16	-762,06
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-172.847,70	-189.824,45
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-168.948,39	-153.475,13
b. Gestion administrative et comptable	-49.643,51	-48.373,46
c. Rémunération commerciale	-539.388,10	-495.558,57
E. Frais administratifs (-)	-2.742.350,65	-2.499.664,85
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.424,78	-1.029,01
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.648,33	-7.648,33
H. Services et biens divers (-)	-892.422,38	-809.471,68
J. Taxes	-98.183,73	-90.917,18
K. Autres charges (-)	-12.275,33	-9.172,27
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-5.441.536,73	-3.649.591,56
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	30.777.411,56	22.882.649,94
VI. Impôts sur le résultat	-46.946,35	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	30.730.465,21	22.882.649,94
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	29.858.289,84	22.910.532,27
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	30.730.465,21	22.882.649,94
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-872.175,37	27.882,33
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-29.858.289,84	22.910.532,27

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>82.244.913,58</u>		<u>27,74%</u>	<u>27,66%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>33.199.701,58</u>		<u>11,20%</u>	<u>11,16%</u>
BRG HIGH YIELD SUST AND CREDIT SCREENED FUND Z EUR HEDGED A COLCHESTER GLOBAL BOND FUND EUR HEDGED ACCUMULATION	146.392,65	EUR	117,83	17.249.665,54	4,48%	5,82%	5,80%
MONTLAKE ORIEL UCITS PLATFORM ICAV - CIFC GLOBAL FLOATING R	629.113,02	EUR	10,53	6.626.321,62	0,44%	2,24%	2,23%
SPDR REFINITIV GLOBAL CONVERTIBLE BOND EUR HDG UCITS ETF (A	4.860,38	EUR	1.257,43	6.111.591,79	3,93%	2,06%	2,05%
VANGUARD U.S. GOVERNMENT BOND INDEX FUND INSTITUTIONAL PLUS	79.379	EUR	38,99	3.095.328,54	0,21%	1,04%	1,04%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>	1.300,95	EUR	89,78	116.794,09	0,00%	0,04%	0,04%
				<u>45.596.779,52</u>		<u>15,38%</u>	<u>15,34%</u>
AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC	961,09	EUR	145,29	139.637,20	0,01%	0,05%	0,05%
AXA WLD EURO CR.PLUS I C. 3DEC	14.832,38	EUR	186,85	2.771.429,27	0,23%	0,93%	0,93%
AXA WLD-GL INF SH DUR-I EUR	1.278,21	EUR	106,96	136.717,23	0,01%	0,04%	0,05%
AXA WORLD-GL H/Y BD-I(H)ACCEUR	6.525,35	EUR	230,88	1.506.572,81	0,13%	0,51%	0,51%
BLUEBAY INV GR EUR AGG BD-I	13.998,88	EUR	176,39	2.469.261,74	0,09%	0,83%	0,83%
EUROPEAN SPECIALIST INVESTMENT FUNDS - M&G SUSTAINABLE TOTA	26.750,86	EUR	113,79	3.044.081,79	0,20%	1,03%	1,02%
GLOBAL INFLATION BONDS REDEX CLASS IC L AND G EURO HIGH ALPHA CORPORATE BOND FUND I EUR ACC	1.204,9	EUR	111,87	134.792,39	0,44%	0,04%	0,04%
NEUBERGER BERMAN HARD CURRENC EUR I3 ACC	11.987.043,14	EUR	1,01	12.066.157,62	1,89%	4,07%	4,06%
PGIM GLOBAL TOTAL RETURN ESG BOND I HDG	524.487,58	EUR	10,96	5.748.383,91	0,21%	1,94%	1,93%
PIMCO GIS GLOBAL BOND ESG FUND INSTITUTIONAL EUR (HEDGED) A	115.779,06	EUR	91,71	10.617.749,89	4,45%	3,58%	3,57%
PINEBRIDGE ASIA PACIFIC INVESTMENT GRADE BOND FUND Y1H CAP	82.295,15	EUR	10,08	829.535,09	0,02%	0,28%	0,28%
ROBECO GLOBAL CREDITS IH EUR CAP	15.669,35	EUR	93,99	1.472.777,41	0,35%	0,50%	0,50%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO CREDIT CONVICTIO	17.886,13	EUR	117,14	2.095.181,03	0,07%	0,71%	0,70%
VANGUARD US TREASURY 0-1 YEAR BOND UCITS ETF USD ACC	16.356,91	EUR	135,72	2.219.902,58	0,07%	0,75%	0,75%
<u>Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>	6.396	USD	55,79	344.599,56	0,01%	0,12%	0,12%
				<u>3.448.432,48</u>		<u>1,16%</u>	<u>1,16%</u>
JUPITER STRATEGIC ABSOLUTE RETURN BOND FUND U3 EUR HEDGED C	112.429,81	EUR	11,57	1.301.217,67	0,19%	0,44%	0,44%
STATE STREET EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY GOVERNMENT BON	214.723,63	EUR	10,00	2.147.214,81	0,10%	0,72%	0,72%
<u>OPC-Actions</u>				<u>184.196.628,60</u>		<u>62,13%</u>	<u>61,96%</u>
<u>Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>56.213.969,57</u>		<u>18,96%</u>	<u>18,91%</u>
SELECTION EUROPEAN EQUITY ZERO Z EUR ACC	81.634,23	EUR	143,67	11.728.389,97	8,48%	3,96%	3,95%
SELECTION US EQUITY ZERO Z EUR ACC	187.845,54	EUR	236,82	44.485.579,60	7,06%	15,00%	14,96%
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>40.929.577,55</u>		<u>13,81%</u>	<u>13,77%</u>
FLEXSHARES LISTED PRIVATE EQUITY UC ETF USD	193.865	EUR	31,80	6.164.907,00	1,99%	2,08%	2,07%
ISHARES SP 500 ESG UCITS ETF USD ACC	3.080.091	EUR	7,14	21.985.689,56	4,25%	7,42%	7,40%
SELECTION JAPAN EQUITY ACCUM INSTITUTIONAL I	32.068,89	EUR	107,82	3.457.668,04	0,00%	1,17%	1,16%
VANGUARD GLOBAL SMALL-CAP INDEX FUND INSTITUTIONAL PLUS EUR	16.897,15	EUR	281,38	4.754.471,07	0,10%	1,60%	1,60%
VANGUARD GLOBAL STOCK INDEX FUND EUR HEDGED ACC	129.125,38	EUR	35,37	4.566.841,88	0,02%	1,54%	1,54%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>87.053.081,48</u>		<u>29,36%</u>	<u>29,28%</u>
AXA WF SUSTAINABLE EQUITY QI ICAPEUR	14.322,27	EUR	377,74	5.410.093,89	0,28%	1,82%	1,82%
AXA WORLD FD SUSTAINABLE EQUITY QI I EUR HEDGED 95 POUR CENT	33.175,39	EUR	199,46	6.617.162,29	0,34%	2,23%	2,23%
AXA WORLD FUNDS SICAV GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES IC	8.686,65	EUR	198,57	1.724.908,29	0,45%	0,58%	0,58%

BGF EMERGING MARKETS FD I2E	111.611,35	EUR	14,23	1.588.229,51	0,17%	0,54%	0,53%
ELEVA EUROLAND SE-I2 EUR ACC	11.811,36	EUR	1.719,09	20.304.790,86	1,74%	6,85%	6,83%
FEDERATED HERMES ASIA EX-JAPAN EQUITY FUND CLASS F EUR ACCU	179.107,05	EUR	6,27	1.123.717,63	0,04%	0,38%	0,38%
FIRST SENTIER GLOBAL LISTED INFRASTRUCTURE FUND CLASS VI AC	93.295,46	EUR	12,91	1.204.304,42	0,17%	0,41%	0,40%
GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS CORE EQUITY PORTFOLIO I ACC	715.124,24	EUR	12,36	8.838.935,64	0,29%	2,98%	2,97%
INVESCO EURO EQ-A ACC EUR	56.083,22	EUR	171,71	9.630.049,53	3,25%	3,25%	3,24%
JPMORGAN INVESTMENT FUNDS SICAV GLOBAL SELECT EQUITY I ACC	92.534,53	EUR	135,42	12.531.026,32	0,12%	4,23%	4,22%
NEUBERGER BERMAN TACTICAL MACRO FUND EUR I5 ACCUMULATING	145.606,86	EUR	10,31	1.501.206,70	4,17%	0,51%	0,50%
ROBECO BP GLBL PREM EQT-DEUR	16.813,87	EUR	459,22	7.721.264,92	0,16%	2,60%	2,60%
ROBECO BP GLOB PREM EQ-IHEUR	6.742,29	EUR	173,75	1.171.473,46	0,02%	0,39%	0,39%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO BP US PREMIUM EQ	4.585,91	EUR	660,60	3.029.449,24	0,06%	1,02%	1,02%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO BP US PREMIUM EQ	63,05	EUR	377,11	23.776,14	0,00%	0,01%	0,01%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO QI EMERGING CONS	7.207,51	EUR	223,18	1.608.571,43	0,06%	0,54%	0,54%
VONTOBEL FUND - MTX SUSTAINABLE EMERGING MARKETS LEADERS G	33.842	EUR	89,36	3.024.121,21	0,11%	1,02%	1,02%
OPC-Mixtes				19.132.528,65		6,45%	6,44%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				1.488.264,30		0,50%	0,50%
FULCRUM UCITS SICAV - FULCRUM DIVERSIFIED ABSOLUTE RETURN F	12.576,97	EUR	118,33	1.488.264,30	0,20%	0,50%	0,50%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				17.644.264,35		5,95%	5,94%
BAILLIE GIFFORD WORLDWIDE LONG TERM GLOBAL GROWTH FUND CLAS	420.245,74	EUR	38,66	16.248.297,13	0,36%	5,48%	5,47%
ELEV ABS RET EUR-I2	1.009,88	EUR	1.382,31	1.395.967,22	0,03%	0,47%	0,47%
AUTRES OPC				4.076.430,34		1,38%	1,37%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				4.076.430,34		1,38%	1,37%
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL - ACTION PC H-EUR	2.134,59	EUR	1.909,70	4.076.430,34	0,14%	1,38%	1,37%
OPC-Monétaires				6.830.332,73		2,30%	2,30%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				6.830.332,73		2,30%	2,30%
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	2,31	EUR	47.617,43	110.067,70	0,00%	0,04%	0,04%
HSBC GLB LIQ-EUR LIQ-F	6.359.309,96	EUR	1,06	6.720.265,03	0,03%	2,26%	2,26%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				296.480.833,90		100,00%	99,73%
TOTAL PORTEFEUILLE				296.480.833,90		100,00%	99,73%
Avoirs bancaires à vue				2.224.402,41			0,75%
BANK OF NEW YORK BRUXELLES		EUR		2.224.402,41			0,75%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				2.224.402,41			0,75%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-122.241,16			-0,04%
AUTRES				-1.298.946,53			-0,44%
TOTAL DE L'ACTIF NET				297.284.048,62			100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Irlande	57,78%
Luxembourg	38,73%
États-Unis	2,08%
France	1,41%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	49,66%
Holding et sociétés financières	30,21%
Banques et institutions financières	20,13%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	99,88%
USD	0,12%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	74.355.458,01	69.351.882,86	143.707.340,87
Ventes	82.326.228,90	79.070.346,45	161.396.575,35
Total 1	156.681.686,91	148.422.229,31	305.103.916,22
Souscriptions	7.351.728,75	6.138.816,93	13.490.545,68
Remboursements	10.463.876,23	14.392.133,42	24.856.009,65
Total 2	17.815.604,98	20.530.950,35	38.346.555,33
Moyenne de référence de l'actif net total	288.772.191,98	295.779.390,22	292.246.594,44
Taux de rotation	48,09%	43,24%	91,28%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

En 2024, AXA IM Select a été actif en termes d'allocation tactique d'actifs (« TAA »). Pour le changement de la portée TAA, nous effectuons l'exposition notionnelle brute typique de 10 % (la surpondération modérée est de 5 % et nous la finançons à partir d'une autre classe d'actifs de 5 %). Nous avons été dynamiques sur la période et avons procédé à une allocation à la dette des marchés émergents, aux obligations à haut rendement, puis nous avons apporté plusieurs modifications TAA à notre volet actions. Ceci, combiné au trading pour investir / désinvestir, les souscriptions et les rachats, conduit à un chiffre d'affaires d'environ 90 % dans chaque fonds.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap	238.657,51	86.126,43	2.037.509,06	117.183,22	108.353,33	2.046.338,95	93.531,542	170.794,416	1.969.076,073
TOTAL			2.037.509,06			2.046.338,95			1.969.076,073

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Part Cap	31.805.442,45	11.374.281,66	15.207.294,04	14.079.058,23	13.490.545,68	24.856.009,65
TOTAL	31.805.442,45	11.374.281,66	15.207.294,04	14.079.058,23	13.490.545,68	24.856.009,65

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap	253.908.161,63	124,62	277.919.047,38	135,81	297.284.048,62	150,98
TOTAL	253.908.161,63		277.919.047,38		297.284.048,62	

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

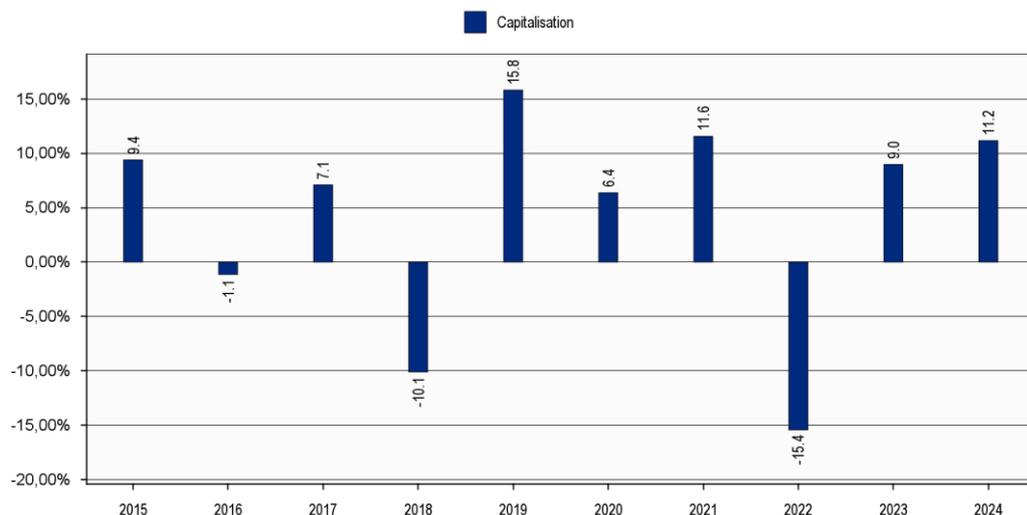
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Part Cap

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
11,17% (en EUR)	0,81% (en EUR)	3,99% (en EUR)	3,90% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE0948473070) : 2,50%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels de l'année dernière.	2,50%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

La Sicav n'est pas bénéficiaire de soft commissions.

Existence de fee sharing agreements

Si le gestionnaire des actifs de la Sicav investit dans des parts d'organismes de placement collectif qui ne sont pas gérés par une entité du gestionnaire, et que le gestionnaire reçoit une rémunération pour ces investissements, le gestionnaire versera cette rémunération à la Sicav.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille. Le poste présente un solde négatif à la suite d'une annulation de provisions.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits (-) » du compte de résultats contient principalement des paiements de Channel au compartiment.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 7.549,50 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT FOF PATRIMONIAL SELECTION

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le 17 décembre 2008.

Prix de souscription initial: EUR 50,00

4.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

4.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectifs du Compartiment

L'objectif du compartiment est une croissance régulière de la valeur du fonds au moyen et long terme afin de maximiser la performance générée par les marchés d'actions mondiaux en investissant principalement dans des organismes de placement collectif, tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

Il n'y a pas de protection ou garantie de capital prévu.

Politique de placement du Compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le Compartiment investira principalement ses avoirs dans un portefeuille diversifié d'organismes de placements collectifs non benchmarkés et dans une moindre mesure dans d'autres instruments financiers (tout en respectant les conditions légales et la réglementation en vigueur). D'une manière générale, les investissements se réalisent conformément aux règles stipulées par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif.

Le Compartiment investira principalement en parts d'autres organismes de placement collectif et dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Le gestionnaire sélectionne des fonds sous-jacents à travers un processus à la fois quantitatif et qualitatif déterminant leur régularité du rendement, les risques associés à leur stratégie, la fiabilité de leur processus d'investissement et la façon dont ils complètent le portefeuille de placements. Les fonds sous-jacents peuvent investir dans une gamme équilibrée de placements qui sont généralement liés à la dette négociables (titres à taux fixe émis par des gouvernements, des institutions supranationales ou des entreprises), les actions (cotées ou négociées sur les marchés boursiers dans toutes les zones géographiques, les marchés émergents compris), instruments liés à des actions, des titres de créance convertibles, instruments du marché monétaire et d'autres classes d'actifs, y compris les produits de base et dérivés. Le fonds n'a pas de limites spécifiques sur la partie des actifs nets investis dans un pays, une région, un secteur, une classe d'actifs ou une monnaie. Le fonds investira principalement dans des fonds d'actions.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le Compartiment pourra également faire usage de produits dérivés dans les limites fixées par le Conseil d'Administration et dans le respect des conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Les opérations sont effectuées tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, ce qui peut avoir un effet tant positif que négatif sur le profil de risque du Compartiment.

Limites de la politique de placement

Outre les règles susmentionnées, la politique de placement du Compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics pour les OPC ayant opté pour la catégorie de placement telle que prévu par l'article 7, alinéa 1, 1° de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire risque d'être très élevée du fait de la composition du portefeuille.

Description de la stratégie visant à couvrir le risque de change

Il n'y a pas de gestion active du risque de change.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La loi interdit à un organisme de placement collectif d'investir dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la

distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi en vue de leur propagation.

Les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Architas Multi-Manager Europe Ltd, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Ireland

4.1.5 . Distributeurs

Crelan S.A

4.1.6 . Indice et benchmark

Néant.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

La politique d'investissement des fonds AXA B FoF n'a pas changé depuis qu'AXA IM Select en a repris la gestion. Nous suivons les objectifs du Compartiment qui sont d'assurer une croissance régulière de la valeur du fonds à moyen et long terme afin de maximiser la performance générée par les marchés d'actions mondiaux. Nous rappelons que le Compartiment investit principalement en parts d'organismes de placement collectif dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Au cours de l'année 2024, le fonds a enregistré une performance de 11,2% (contre 8,8% pour sa catégorie Morningstar, EEA OE EUR Flexible Allocation - Global). Nous avons maintenu une exposition moyenne aux actions d'environ 64%, aux obligations de 27%, aux stratégies alternatives de 6% et d'environ 3% en liquidités. Résumé des principaux changements au cours de la période: La sélection de gestionnaires a été un facteur de dégradation des performances en 2024, notamment en ce qui concerne les actions. L'allocation d'actifs a été un contributeur positif à la performance au cours de l'année. Les obligations des marchés émergents, les stratégies alternatives et les obligations européennes ont été des contributeurs positifs à la sélection de gestionnaires. Pour la majorité de l'année, nous étions modérément surpondérés en actions, et avons fermé cette surpondération en octobre. Nous avons eu une préférence pour les actions américaines par rapport aux autres régions et étions sous-pondérés en actions des marchés émergents et européens. En général, la plupart des fonds d'actions mondiales et américaines ont sous-performé en raison de la forte concentration du rendement de l'indice sur 7 actions au cours de l'année.

NeubergerBerman Hard Currency EMD, Baillie Gifford LTGG et FlexShares Listed Private Equity ont été des contributeurs notables à la performance en 2024. Il n'y a eu aucune nouvelle addition au portefeuille en 2024. Nous avons réduit la participation dans le BGF Emerging Market Equity et avons depuis retiré ce fonds du portefeuille. Le fonds a été retiré en raison de performances médiocres.

4.1.8 . Politique future

Sur l'année à venir nous n'avons pas prévu de changements à l'approche décrite dans la 'Politique suivie pendant l'exercice'.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque une classe de risque basse à moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux performances futures sont moyennes et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, l'investisseur doit être capable d'absorber les fluctuations de valeur potentielles et doit accepter la possibilité de perte en capital.

4.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	204.882.238,97	222.641.742,89
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	201.276.913,74	221.776.967,71
E. OPC à nombre variable de parts	201.276.913,74	221.776.967,71
IV. Créances et dettes à un an au plus	4.405.699,04	-310.467,31
A. Créances		
a. Montants à recevoir	5.266.622,06	640,58
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-389.955,22	-311.107,89
c. Emprunts (-)	-470.967,80	
V. Dépôts et liquidités		1.433.773,68
A. Avoirs bancaires à vue		1.433.773,68
VI. Comptes de régularisation	-800.373,81	-258.531,19
C. Charges à imputer (-)	-800.373,81	-258.531,19
TOTAL CAPITAUX PROPRES	204.882.238,97	222.641.742,89
A. Capital	193.032.404,03	208.978.973,81
B. Participations au résultat	-1.069.160,72	-282.056,96
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	12.918.995,66	13.944.826,04

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	17.115.980,41	16.481.010,89
E. OPC à nombre variable de parts	17.101.314,50	16.487.900,25
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	14.665,91	-6.889,36
II. Produits et charges des placements	-1.226.104,72	488.863,89
A. Dividendes		27.680,72
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	1.208,97	2.291,02
C. Intérêts d'emprunts (-)	-4.910,77	-8.248,73
F. Autres produits provenant des placements	-1.222.402,92	467.140,88
III. Autres produits	12.946,58	19.466,15
B. Autres	12.946,58	19.466,15
IV. Coûts d'exploitation	-2.955.056,53	-3.044.514,89
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-5.894,85	-587,30
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-125.057,45	-154.279,29
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-89.387,21	-89.019,26
b. Gestion administrative et comptable	-45.808,65	-46.131,38
c. Rémunération commerciale	-247.781,85	-254.917,82
E. Frais administratifs (-)	-1.698.582,14	-1.747.214,66
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.424,78	-1.029,01
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.648,34	-7.648,33
H. Services et biens divers (-)	-663.085,82	-674.945,80
J. Taxes	-62.186,92	-61.935,54
K. Autres charges (-)	-6.198,52	-6.806,50
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-4.168.214,67	-2.536.184,85
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	12.947.765,74	13.944.826,04
VI. Impôts sur le résultat	-28.770,08	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	12.918.995,66	13.944.826,04
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	11.849.834,94	13.662.769,08
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	12.918.995,66	13.944.826,04
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.069.160,72	-282.056,96
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-11.849.834,94	-13.662.769,08

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>130.065.351,55</u>		<u>64,62%</u>	<u>63,48%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>38.769.666,32</u>		<u>19,26%</u>	<u>18,92%</u>
BRG HIGH YIELD SUST AND CREDIT SCREENED FUND Z EUR HEDGED A COLCHESTER GLOBAL BOND FUND EUR HEDGED ACCUMULATION	147.321,55	EUR	117,83	17.359.119,22	4,51%	8,62%	8,47%
MONTLAKE ORIEL UCITS PLATFORM ICAV - CIFIC GLOBAL FLOATING R	1.170.140,59	EUR	10,53	12.324.856,75	0,81%	6,12%	6,02%
SPDR REFINITIV GLOBAL CONVERTIBLE BOND EUR HDG UCITS ETF (A	3.436,58	EUR	1.257,43	4.321.255,30	2,78%	2,15%	2,11%
VANGUARD U.S. GOVERNMENT BOND INDEX FUND INSTITUTIONAL PLUS	119.342	EUR	38,99	4.653.657,75	0,31%	2,31%	2,27%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>	1.233,93	EUR	89,78	110.777,30	0,00%	0,06%	0,05%
<u>AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC</u>	497,37	EUR	145,29	72.262,74	0,01%	0,04%	0,03%
<u>AXA WLD EURO CR.PLUS I C. 3DEC</u>	28.088,03	EUR	186,85	5.248.248,59	0,43%	2,61%	2,56%
<u>AXA WLD-GL INF SH DUR-I EUR</u>	1.104,78	EUR	106,96	118.166,73	0,01%	0,06%	0,06%
<u>AXA WORLD-GL H/Y BD-I(H)ACCEUR</u>	35.876,58	EUR	230,88	8.283.185,48	0,71%	4,11%	4,04%
<u>BLUEBAY INV GR EUR AGG BD-I</u>	113.925,63	EUR	176,39	20.095.341,17	0,75%	9,98%	9,81%
<u>EUROPEAN SPECIALIST INVESTMENT FUNDS - M&G SUSTAINABLE TOTA</u>	21.783,26	EUR	113,79	2.478.800,05	0,16%	1,23%	1,21%
<u>GLOBAL INFLATION BONDS REDEX CLASS IC L AND G EURO HIGH ALPHA CORPORATE BOND FUND I EUR ACC</u>	498,78	EUR	111,87	55.797,96	0,18%	0,03%	0,03%
<u>NEUBERGER BERMAN HARD CURRENC EUR I3 ACC</u>	8.656.158,59	EUR	1,01	8.713.289,24	1,36%	4,33%	4,25%
<u>PGIM GLOBAL TOTAL RETURN ESG BOND I HDG</u>	1.055.750,75	EUR	10,96	11.571.028,26	0,43%	5,75%	5,65%
<u>PIMCO GIS GLOBAL BOND ESG FUND INSTITUTIONAL EUR (HEDGED) A</u>	182.363,51	EUR	91,71	16.724.010,59	7,01%	8,31%	8,16%
<u>PINEBRIDGE ASIA PACIFIC INVESTMENT GRADE BOND FUND Y1H CAP</u>	154.506,92	EUR	10,08	1.557.429,71	0,04%	0,77%	0,76%
<u>ROBECO CAP.GR.FIN.INST.BD.IHEC</u>	12.776,51	EUR	93,99	1.200.876,86	0,29%	0,60%	0,59%
<u>ROBECO GLOBAL CREDITS IH EUR CAP</u>	10.147,26	EUR	191,78	1.946.041,71	0,08%	0,97%	0,95%
<u>SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO CREDIT CONVICTIO</u>	50.546,34	EUR	117,14	5.920.998,33	0,20%	2,94%	2,89%
<u>VANGUARD US TREASURY 0-1 YEAR BOND UCITS ETF USD ACC</u>	9.778,06	EUR	135,72	1.327.044,08	0,04%	0,66%	0,65%
<u>Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>	5.737	USD	55,79	309.094,38	0,01%	0,15%	0,15%
<u>JUPITER STRATEGIC ABSOLUTE RETURN BOND FUND U3 EUR HEDGED C</u>				<u>5.674.069,35</u>		<u>2,82%</u>	<u>2,77%</u>
<u>STATE STREET EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY GOVERNMENT BON</u>	89.825,7	EUR	11,57	1.039.606,71	0,15%	0,52%	0,51%
<u>SELECTION EUROPEAN EQUITY ZERO Z EUR ACC</u>	463.450,9	EUR	10,00	4.634.462,64	0,21%	2,30%	2,26%
<u>OPC-Actions</u>				<u>51.042.096,16</u>		<u>25,36%</u>	<u>24,91%</u>
<u>Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>10.992.554,18</u>		<u>5,46%</u>	<u>5,36%</u>
<u>SELECTION US EQUITY ZERO Z EUR ACC</u>	19.423,18	EUR	143,67	2.790.528,41	2,02%	1,39%	1,36%
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>	34.634,01	EUR	236,82	8.202.025,77	1,30%	4,07%	4,00%
<u>FLEXSHARES LISTED PRIVATE EQUITY UC ETF USD</u>				<u>20.347.551,00</u>		<u>10,11%</u>	<u>9,93%</u>
<u>ISHARES SP 500 ESG UCITS ETF USD ACC</u>	143.951	EUR	31,80	4.577.641,80	1,48%	2,27%	2,23%
<u>SELECTION JAPAN EQUITY ACCUM INSTITUTIONAL I</u>	1.501.947	EUR	7,14	10.720.897,69	2,07%	5,33%	5,23%
<u>VANGUARD GLOBAL SMALL-CAP INDEX FUND INSTITUTIONAL PLUS EUR</u>	6.082,25	EUR	107,82	655.787,98	0,00%	0,33%	0,32%
<u>VANGUARD GLOBAL STOCK INDEX FUND EUR HEDGED ACC</u>	11.257,9	EUR	281,38	3.167.715,25	0,06%	1,57%	1,55%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>	34.650,69	EUR	35,37	1.225.508,28	0,01%	0,61%	0,60%
<u>AXA WF SUSTAINABLE EQUITY QI ICAPEUR</u>				<u>19.701.990,98</u>		<u>9,79%</u>	<u>9,62%</u>
<u>AXA WORLD FD SUSTAINABLE EQUITY QI I EUR HEDGED 95 POUR CENT</u>	262,51	EUR	377,74	99.160,91	0,01%	0,05%	0,05%
	13.612,3	EUR	199,46	2.715.109,56	0,14%	1,35%	1,33%

AXA WORLD FUNDS SICAV GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES IC	7.375,72	EUR	198,57	1.464.596,32	0,38%	0,73%	0,72%
BGF EMERGING MARKETS FD I2E	23.721,32	EUR	14,23	337.554,38	0,04%	0,17%	0,16%
ELEVA EUROLAND SE-I2 EUR ACC	736,95	EUR	1.719,09	1.266.883,38	0,11%	0,63%	0,62%
FEDERATED HERMES ASIA EX-JAPAN EQUITY FUND CLASS F EUR ACCU	64.985,79	EUR	6,27	407.720,82	0,01%	0,20%	0,20%
FIRST SENTIER GLOBAL LISTED INFRASTRUCTURE FUND CLASS VI AC	93.234,45	EUR	12,91	1.203.516,95	0,17%	0,60%	0,59%
GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS CORE EQUITY PORTFOLIO I ACC	228.760,28	EUR	12,36	2.827.477,10	0,09%	1,40%	1,38%
JPMORGAN INVESTMENT FUNDS SICAV GLOBAL SELECT EQUITY I ACC	35.880,21	EUR	135,42	4.858.898,17	0,05%	2,41%	2,37%
NEUBERGER BERMAN TACTICAL MACRO FUND EUR I5 ACCUMULATING	111.447,71	EUR	10,31	1.149.025,90	3,19%	0,57%	0,56%
ROBECO BP GLBL PREM EQT-DEUR	4.580,86	EUR	459,22	2.103.622,25	0,04%	1,05%	1,03%
ROBECO BP GLOB PREM EQ-IHEUR	2.173,21	EUR	173,75	377.595,74	0,01%	0,19%	0,18%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO BP US PREMIUM EQ	695,34	EUR	660,60	459.341,08	0,01%	0,23%	0,22%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO BP US PREMIUM EQ	591,18	EUR	377,11	222.939,93	0,00%	0,11%	0,11%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO QI EMERGING CONS	261,71	EUR	223,18	58.408,50	0,00%	0,03%	0,03%
VONTOBEL FUND - MTX SUSTAINABLE EMERGING MARKETS LEADERS G	1.680,17	EUR	89,36	150.139,99	0,01%	0,07%	0,07%
<u>OPC-Mixtes</u>				<u>6.140.797,31</u>		<u>3,05%</u>	<u>3,00%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.121.413,44</u>		<u>0,56%</u>	<u>0,55%</u>
FULCRUM UCITS SICAV - FULCRUM DIVERSIFIED ABSOLUTE RETURN F	9.476,8	EUR	118,33	1.121.413,44	0,15%	0,56%	0,55%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>5.019.383,87</u>		<u>2,49%</u>	<u>2,45%</u>
BAILLIE GIFFORD WORLDWIDE LONG TERM GLOBAL GROWTH FUND CLAS	102.784,51	EUR	38,66	3.974.039,58	0,09%	1,97%	1,94%
ELEV ABS RET EUR-I2	756,23	EUR	1.382,31	1.045.344,29	0,03%	0,52%	0,51%
<u>AUTRES OPC</u>				<u>11.638.798,42</u>		<u>5,78%</u>	<u>5,68%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>11.638.798,42</u>		<u>5,78%</u>	<u>5,68%</u>
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL - ACTION PC H-EUR	6.094,57	EUR	1.909,70	11.638.798,42	0,39%	5,78%	5,68%
<u>OPC-Monétaires</u>				<u>2.389.870,30</u>		<u>1,19%</u>	<u>1,17%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.389.870,30</u>		<u>1,19%</u>	<u>1,17%</u>
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	1,54	EUR	47.617,43	73.183,23	0,00%	0,04%	0,04%
HSBC GLB LIQ-EUR LIQ-F	2.192.254,49	EUR	1,06	2.316.687,07	0,01%	1,15%	1,13%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				201.276.913,74		100,00%	98,24%
TOTAL PORTEFEUILLE				201.276.913,74		100,00%	98,24%
FIRST SENTIER GLOBAL LISTED INFRASTRUCTURE FUND CLASS VI AC	93.234,45	EUR	12,91	1.203.516,95	0,17%	0,60%	0,59%
GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS CORE EQUITY PORTFOLIO I ACC	228.760,28	EUR	12,36	2.827.477,10	0,09%	1,40%	1,38%
JPMORGAN INVESTMENT FUNDS SICAV GLOBAL SELECT EQUITY I ACC	35.880,21	EUR	135,42	4.858.898,17	0,05%	2,41%	2,37%
NEUBERGER BERMAN TACTICAL MACRO FUND EUR I5 ACCUMULATING	111.447,71	EUR	10,31	1.149.025,90	3,19%	0,57%	0,56%
ROBECO BP GLBL PREM EQT-DEUR	4.580,86	EUR	459,22	2.103.622,25	0,04%	1,05%	1,03%
ROBECO BP GLOB PREM EQ-IHEUR	2.173,21	EUR	173,75	377.595,74	0,01%	0,19%	0,18%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO BP US PREMIUM EQ	695,34	EUR	660,60	459.341,08	0,01%	0,23%	0,22%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO BP US PREMIUM EQ	591,18	EUR	377,11	222.939,93	0,00%	0,11%	0,11%
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO QI EMERGING CONS	261,71	EUR	223,18	58.408,50	0,00%	0,03%	0,03%
VONTOBEL FUND - MTX SUSTAINABLE EMERGING MARKETS LEADERS G	1.680,17	EUR	89,36	150.139,99	0,01%	0,07%	0,07%
<u>OPC-Mixtes</u>				<u>6.140.797,31</u>		<u>3,05%</u>	<u>3,00%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.121.413,44</u>		<u>0,56%</u>	<u>0,55%</u>
FULCRUM UCITS SICAV - FULCRUM DIVERSIFIED ABSOLUTE RETURN F	9.476,8	EUR	118,33	1.121.413,44	0,15%	0,56%	0,55%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>5.019.383,87</u>		<u>2,49%</u>	<u>2,45%</u>
BAILLIE GIFFORD WORLDWIDE LONG TERM GLOBAL GROWTH FUND CLAS	102.784,51	EUR	38,66	3.974.039,58	0,09%	1,97%	1,94%
ELEV ABS RET EUR-I2	756,23	EUR	1.382,31	1.045.344,29	0,03%	0,52%	0,51%

<u>AUTRES OPC</u>				<u>11.638.798,42</u>		<u>5,78%</u>	<u>5,68%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>11.638.798,42</u>		<u>5,78%</u>	<u>5,68%</u>
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL - ACTION PC H-EUR	6.094,57	EUR	1.909,70	11.638.798,42	0,39%	5,78%	5,68%
<u>OPC-Monétaires</u>				<u>2.389.870,30</u>		<u>1,19%</u>	<u>1,17%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.389.870,30</u>		<u>1,19%</u>	<u>1,17%</u>
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	1,54	EUR	47.617,43	73.183,23	0,00%	0,04%	0,04%
HSBC GLB LIQ-EUR LIQ-F	2.192.254,49	EUR	1,06	2.316.687,07	0,01%	1,15%	1,13%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				201.276.913,74		100,00%	98,24%
TOTAL PORTEFEUILLE				201.276.913,74		100,00%	98,24%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				4.405.699,04			2,15%
AUTRES				-800.373,81			-0,39%
TOTAL DE L'ACTIF NET				204.882.238,97			100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Irlande	53,15%
Luxembourg	38,75%
France	5,82%
États-Unis	2,28%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	52,09%
Holding et sociétés financières	42,12%
Banques et institutions financières	5,79%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	99,85%
USD	0,15%
TOTAL	100,00%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	61.761.398,15	38.544.808,41	100.306.206,56
Ventes	76.502.306,12	61.427.643,49	137.929.949,61
Total 1	138.263.704,27	99.972.451,90	238.236.156,17
Souscriptions	1.604.545,38	1.188.249,36	2.792.794,74
Remboursements	13.899.028,25	19.572.266,07	33.471.294,32
Total 2	15.503.573,63	20.760.515,43	36.264.089,06
Moyenne de référence de l'actif net total	219.254.776,62	212.444.043,45	215.863.540,19
Taux de rotation	55,99%	37,29%	93,56%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des

souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

En 2024, AXA IM Select a été actif en termes d'allocation tactique d'actifs (« TAA »). Pour le changement de la portée TAA, nous effectuons l'exposition notionnelle brute typique de 10 % (la surpondération modérée est de 5 % et nous la finançons à partir d'une autre classe d'actifs de 5 %). Nous avons été dynamiques sur la période et avons procédé à une allocation à la dette des marchés émergents, aux obligations à haut rendement, puis nous avons apporté plusieurs modifications TAA à notre volet actions. Ceci, combiné au trading pour investir / désinvestir, les souscriptions et les rachats, conduit à un chiffre d'affaires d'environ 90 % dans chaque fonds.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap	244.788,08	290.657,46	3.262.723,22	85.085,14	268.418,09	3.079.390,28	37.574,052	447.105,099	2.669.859,229
TOTAL			3.262.723,22			3.079.390,28			2.669.859,229

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Part Cap	17.840.323,02	21.017.312,65	5.908.448,52	18.632.167,54	2.792.794,74	33.471.294,32
TOTAL	17.840.323,02	21.017.312,65	5.908.448,52	18.632.167,54	2.792.794,74	33.471.294,32

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap	221.420.635,87	67,86	222.641.742,89	72,30	204.882.238,97	76,74
TOTAL	221.420.635,87		222.641.742,89		204.882.238,97	

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

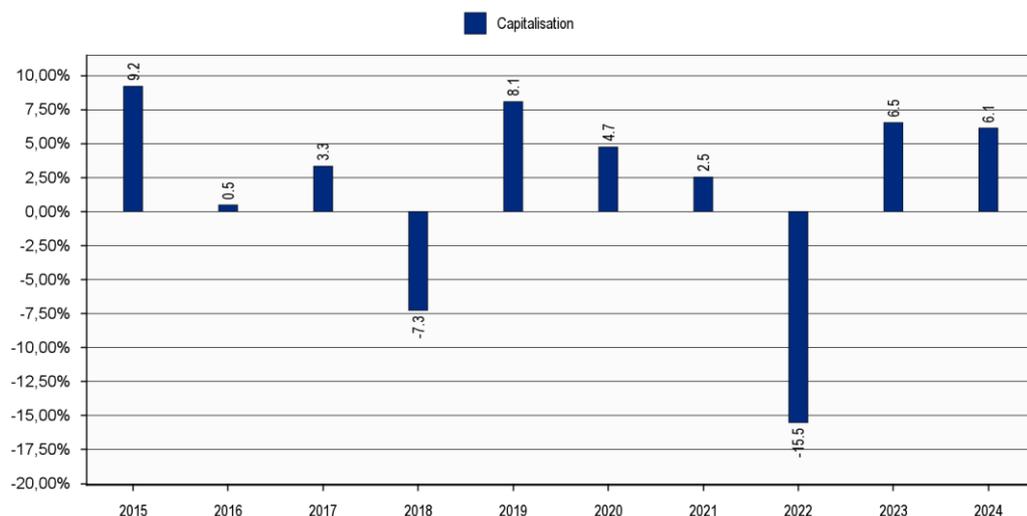
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Part Cap

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
6,14% (en EUR)	-1,51% (en EUR)	0,52% (en EUR)	1,55% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE0948470043) : 2,49%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,49% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels de l'année dernière.	2,49%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

La Sicav n'est pas bénéficiaire de soft commissions.

Existence de fee sharing agreements

Si le gestionnaire des actifs de la Sicav investit dans des parts d'organismes de placement collectif qui ne sont pas gérés par une entité du gestionnaire, et que le gestionnaire reçoit une rémunération pour ces investissements, le gestionnaire versera cette rémunération à la Sicav.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille. Le poste présente un solde négatif à la suite d'une annulation de provisions.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits (-) » du compte de résultats est composé d'une annulation de provisions des frais de publication.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 7.549,50 EUR HTVA.

Emolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s) :

Autres missions : 2.500 EUR HTVA.

ANNEXES SFDR NON AUDITEES

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : AXA B Fund Equity **Identifiant d'entité juridique :** 213800H84VDIPX7UPU16 Belgium (le "Produit Financier")

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="radio"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55.12 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable du fonds a été revue au cours de l'année précédente. Jusqu'en décembre, le Produit Financier avait pour objectif de surperformer les deux indicateurs ESG, et avait en place une stratégie de réduction de l'univers d'investissement basé sur les notes E des émetteurs de l'univers. La surperformance sur les indicateurs ESG, ainsi que la stratégie de réduction de l'univers ont été retirées des objectifs du fonds le 17 décembre 2024.

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- Intensité hydrique

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a réduit son univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et les Score E à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	70.04 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	131.13 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	92.75 %
Intensité hydrique *	8334.21 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement)	8208.69 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement)	92.75 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence. () : l'importante variation de l'intensité hydrique provient d'une donnée émetteur erronée en cours de correction.*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	2023	87.65 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	207.68 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	94.42 %
Intensité hydrique	2023	856.61 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	1421.63 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	94.42 %

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 892.748 Emissions de GES niveau 2: 976.876 Emissions de GES niveau 3: 11267.891 Emissions de GES niveau 1+2: 1869.625 Emissions totales de GES: 13119.568	Emissions de GES niveau 1: 91 Emissions de GES niveau 2: 91 Emissions de GES niveau 3: 91 Emissions de GES niveau 1+2: 91 Emissions totales de GES: 91	Emissions de GES niveau 1: 92 Emissions de GES niveau 2: 92 Emissions de GES niveau 3: 92 Emissions de GES niveau 1+2: 92 Emissions totales de GES: 92
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveau 1+2: 16.21 Empreinte Carbone niveau 1+2+3: 106.843	Empreinte Carbone niveau 1+2: 92 Empreinte Carbone niveau 1+2+3: 91	Empreinte Carbone niveau 1+2: 93 Empreinte Carbone niveau 1+2+3: 92
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveau 1+2+3: 322.85	Intensité de GES niveau 1+2+3: 91	Intensité de GES niveau 1+2+3: 92
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.21	91	92

		(en % du total d'actifs sous gestion)			
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 58.64	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 83 Part de production d'énergie non renouvelable: 0	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 83
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.15 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 0.028 Secteur NACE L: 0.92	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 29 Secteur NACE D: 0 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 5 Secteur NACE G: 15 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 16	Secteur NACE C: 75 Secteur NACE F: 76 Secteur NACE G: 78 Secteur NACE L: 79
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	32.65	33	33
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.001	29	29
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.085	30	31

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	100	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle	62.34 %	91	92

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10.59%	91	92
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	37.02	91	92
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	100	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales 	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	N/A	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 892.748 Scope 2: 976.876 Scope 3: 11267.891 Scope 1+2: 1869.625 Scope 1+2+3: 13119.568	Scope 1: 91 Scope 2: 91 Scope 3: 91 Scope 1+2: 91 Scope 1+2+3: 91	Scope 1: 92 Scope 2: 92 Scope 3: 92 Scope 1+2: 92 Scope 1+2+3: 92
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 16.21 Scope 1+2+3: 106.843	Scope 1+2: 92 Scope 1+2+3: 91	Scope 1+2: 93 Scope 1+2+3: 92
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 322.85	Scope 1+2+3: 91	Scope 1+2+3: 92
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	4.21	91	92
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 58.64	Consommation d'énergie: 83 Production d'énergie: 0	Consommation d'énergie: 83

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	32.65	33	33
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	100	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	37.02	91	92
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	100	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales 	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	N/A	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2024-31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
UCB SA XBRU EUR	Scientific research and development	9.73%	BE
LOTUS BAKERIES XBRU EUR	Manufacture of food products	6.22%	BE
ARGENX SE XBRU EUR	Scientific research and development	5.95%	NL
D'ITEREN GROUP XBRU EUR	Wholesale and retail trade and repair of motor vehicles and motorcycles	5.38%	BE
AZELIS GROUP NV XBRU EUR	Wholesale trade, except of motor vehicles and motorcycles	5.14%	BE
ACKERMANS & VAN HAAREN XBRU EUR	Civil engineering	4.77%	BE
SOFINA XBRU EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	4.74%	BE
MONTEA NV XBRU EUR	Real estate activities	4.68%	BE
KINEPOLIS XBRU EUR	Motion picture, video and television programme production, sound recording and music publishing acti	4.53%	BE
ELIA GROUP SA/NV XBRU EUR	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	4.32%	BE
WAREHOUSES DE PAUW SCA XBRU EUR	Real estate activities	4.28%	BE
FAGRON XBRU EUR	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	4.25%	BE
COLRUYT GROUP N.V XBRU EUR	Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	4.21%	BE
VGP XBRU EUR	Real estate activities	4.19%	BE
XIOR STUDENT HOUSING NV XBRU EUR	Real estate activities	3.69%	BE

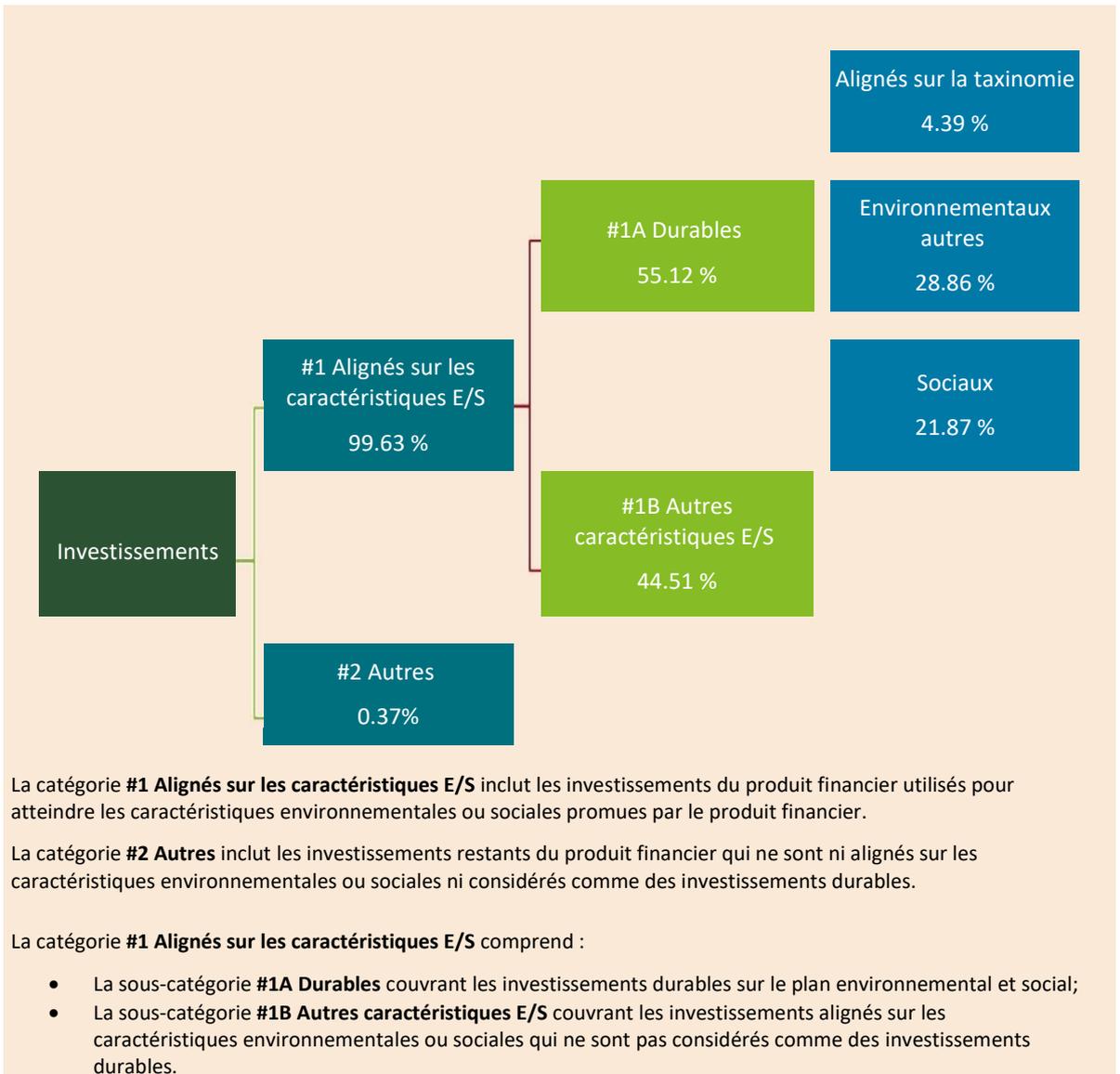
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Real estate activities	20.15%
Scientific research and development	15.68%
Financial service activities, except insurance and pension funding	7.56%
Manufacture of food products	6.22%
Wholesale and retail trade and repair of motor vehicles and motorcycles	5.38%
Wholesale trade, except of motor vehicles and motorcycles	5.14%
Manufacture of computer, electronic and optical products	4.86%

Civil engineering	4.77%
Motion picture, video and television programme production, sound recording and music publishing acti	4.53%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	4.32%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	4.25%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	4.21%
Other professional, scientific and technical activities	3.34%
Manufacture of chemicals and chemical products	2.94%
Manufacture of rubber and plastic products	2.66%
Water collection, treatment and supply	1.24%
Manufacture of wood and of products of wood and cork, except furniture, manufacture of articles of s	1.18%
Other manufacturing	0.63%
Human health activities	0.57%
Other	0.37%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?³

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

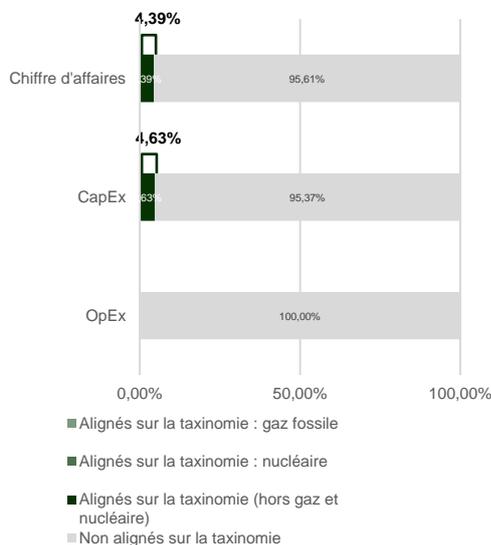
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

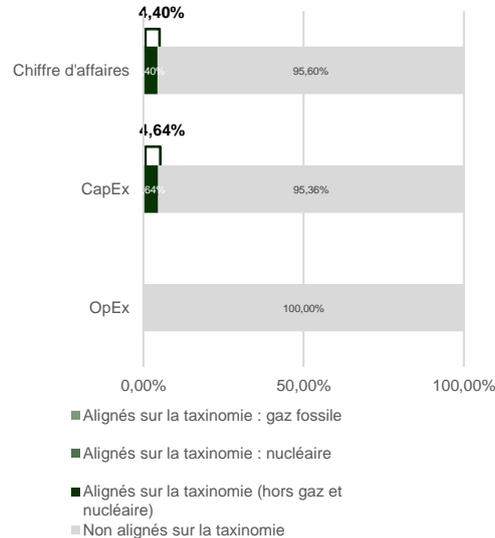
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE		
	2024	2023
Basé sur le chiffre d'affaires	4.39%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	4.63%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 28.86% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 21.87% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0.37% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Produit Financier a modifié sa politique d'investissement responsable au cours de l'année 2024.

Jusqu'au 16 décembre 2024 il réduisait son univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et les Scores E à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

Depuis le 17 décembre le Produit Financier applique toutes les politiques d'exclusion d'AXA IM, dont les critères d'exclusion ont été mis à jour en 2023, et les listes d'exclusion en 2024. Plus de détails sur ces politiques sont disponibles sous le lien suivant : [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR.](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.